



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 11 juin 2014 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **TOMBLAINE** (54) à :

ANTONI Gaëlle [avec les félicitations du jury]
AUBER Marilyn
CHANEL Amandine [avec les félicitations du jury]
GUILLAUME Andréa
HELLER Magali
KIRCH Estelle
MEUNIER Maud
PUSSE Pauline

Fait à Paris, le 11 juin 2014,
le président de jury,

Olivier CLARHAUT

